

# es en situation précaire

## 6 MOIS OU MOINS, C'EST LA DURÉE MOYENNE DE CHÔMAGE EN VALAIS

Concernant la durée du chômage, dans la majorité des cas, il s'agit d'inscriptions pour une courte durée, soit de 1 à 6 mois. «Il s'agit alors d'une période de transition entre deux emplois, qui peut être liée au travail saisonnier», souligne le rapport. La population de personnes restant au chômage plus d'une année (16,4%) est à risque, car les chances de retrouver un emploi s'amenuisent graduellement. «Ce taux est probablement sous-estimé puisqu'il s'agit uniquement de personnes inscrites auprès d'un ORP qui sont recensées ici.» En 2022, le taux annuel moyen de chômage en Valais se situait à 2,3% – contre 2,2% au niveau national – alors qu'il s'élevait à 3,2% en 2021.



## 42% DU REVENU POUR PAYER LE LOYER

Pour une personne seule, au revenu très modeste donnant droit à une réduction de prime maladie de 67%, les charges d'un logement une pièce représentent près de 42% du revenu, bien au-delà de ce qui est considéré comme viable. Un deux-pièces est, dans ce scénario, absolument hors de portée puisque son coût représenterait près des deux tiers du revenu.



## Peu de logements et des loyers en hausse

Moins de logements disponibles et des loyers qui augmentent. C'est le constat de la première étude réalisée sur la situation du logement en Valais pour les personnes à faibles revenus.

«C'est inquiétant, car ce phénomène risque de s'intensifier pour les personnes en situation de précarité», souligne Maude Louviot, adjointe scientifique à la HES-SO Valais Wallis, qui a réalisé ce rapport. Le Valais est l'un des cantons dans lequel le nombre de logements disponibles a le plus diminué ces dernières années alors qu'historiquement, il avait un taux de logements vacants relativement élevé. En 2018, 3992 logements locatifs étaient disponibles. Ils n'étaient plus que 2835 cinq ans plus tard.

### Hausse de 5 à 6% des loyers

Les prix des loyers ont également tendance à augmenter d'année en année. Entre 2018 et 2022, la hausse globale se situait entre 5% et 6%. «Le coût du loyer représente une part importante des dépenses pour les ménages», remarque Maude Louviot. Pour une famille constituée d'un adulte et deux enfants, le loyer d'un logement 3 pièces représente plus du quart de son revenu, si elle a un revenu juste au-dessus du seuil donnant droit aux aides pour l'assurance maladie. Par ailleurs, la situation risque encore de se compliquer pour les personnes dont le revenu est faible, car les subventions cantonales ont pris fin en juillet 2023, à la suite de l'interruption des subventions fédérales. «Toute une population qui se situe juste au-dessus de l'aide sociale ne peut ainsi plus bénéficier de ce coup de pouce qui pouvait aller jusqu'à 400 francs.»

Si l'association Immo-Solidaire, soutenue par le canton, peut

aider ces personnes en se portant garante et en signant le bail à loyer, elle a vu ses demandes exploser et ne pourra peut-être pas répondre à tous les besoins.

C'est d'autant plus préoccupant que 77% des communes interrogées par la HES-SO reconnaissent ne pas mettre en place de politique de logement. «Or, la moitié des communes font état de pénurie de logement», ajoute Maude Louviot.

### Hébergements d'urgence renforcés

Le canton, alerté par ces constats, met en œuvre une série de mesures pour éviter que des personnes se retrouvent sans toit. «Récemment, un accueil d'urgence pour les femmes a été ouvert à Collombey. Il est géré par Chez Paou», explique Roland Favre, adjoint au chef du Service de l'action sociale.

Un hébergement mixte existe également à Sion et deux autres seront ouverts à Monthey, au printemps 2025, et dans le Haut-Valais, en 2026. Il s'agit cependant de solutions temporaires pour les personnes qui ne peuvent être hébergées que 30 jours au maximum sur l'année.

L'Etat a également quadruplé le budget d'Immo-Solidaire en quatre ans. «Pour 2025, le budget de l'Etat ne peut pas être augmenté, mais l'association a pu obtenir des fonds privés lui permettant de continuer son activité», ajoute Roland Favre.

Diverses recommandations issues du rapport de la HES-SO proposent encore des aides possibles de l'Etat, comme l'aide à la pierre – soutien au financement de structures mettant à disposition des logements bon marché –, et une aide à la personne «qui consiste à payer une partie du loyer», explique Roland Favre.

Autant de projets qui seront étudiés par un groupe de travail nommé par le Conseil d'Etat.

“Le coût du loyer représente une part importante des dépenses pour les ménages.”

MAUDE LOUVIOT  
ADJOINTE SCIENTIFIQUE  
À LA HES-SO VALAIS

